

ANNEXE 10 B

SOUS – COMMISSION PARITAIRE DES ELECTRICIENS : INSTALLATION ET DISTRIBUTION (CP149.01)

Catégories d'ouvriers	Ouvriers concernés												
Catégorie A	<p>Ouvrier non-qualifié</p> <p><u>Qualités personnelles:</u> Connaissance et formation minimum: → connaissances scolaires élémentaires. Aptitudes: → doit pouvoir travailler en équipe et aider un ouvrier plus spécialisé dans l'exécution de son travail; → doit pouvoir exécuter des ordres et des tâches simples sous la conduite d'autres personnes; → doit appliquer les règles en matière de sécurité.</p> <p><u>Activités:</u> Intellectuelles : → exécuter minutieusement les instructions. Le travail: → exécution des tâches ne requérant pas de formation professionnelle spécifique; → travail essentiellement manuel et éventuellement l'entretien des locaux; → travaille uniquement sous la conduite d'un ouvrier plus qualifié.</p> <p><u>Responsabilité:</u> Bien exécuter les instructions données; Informer le supérieur des difficultés rencontrées.</p> <p>Salaires barémiques au 01/01/2021 :</p> <table data-bbox="1003 1082 1608 1198"> <thead> <tr> <th>Tension</th> <th>38h</th> <th>39h*</th> <th>40h*</th> <th>37h**</th> <th>36h**</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100%</td> <td>13,58</td> <td>13,23</td> <td>12,90</td> <td>13,95</td> <td>14,33</td> </tr> </tbody> </table> <p>*Uniquement avec jours de compensation ** uniquement possible avec une CCT d'entreprise</p>	Tension	38h	39h*	40h*	37h**	36h**	100%	13,58	13,23	12,90	13,95	14,33
Tension	38h	39h*	40h*	37h**	36h**								
100%	13,58	13,23	12,90	13,95	14,33								
Catégorie B	<p>Ouvrier spécialisé 2e catégorie</p> <p><u>Qualités personnelles:</u></p>												

Connaissances et formations minimums:

→ connaissances spécifiques du métier acquises par la formation scolaire ou par la pratique;

→ une période de formation de minimum 6 mois pour pouvoir accéder à cette catégorie;

→ connaît la plupart des outils et la plupart des appareils simples et courants.

Aptitudes:

→ doit pouvoir travailler au sein d'une équipe et aider un ouvrier plus spécialisé dans l'exécution de son travail;

→ doit appliquer les règles en matière de sécurité.

Activités:

Intellectuelles:

→ comprendre des schémas simples et pouvoir travailler d'après ceux-ci;

→ faire rapport sur les difficultés rencontrées.

Le travail:

→ effectue des activités préparatoires;

→ doit pouvoir exécuter des opérations simples et répétitives.

Responsabilité:

Exécuter convenablement le travail exigé.

Salaires barémiques au 01/01/2021 :

Tension	38h	39h*	40h*	37h**	36h**
---------	-----	------	------	-------	-------

106%	14,39	14,02	13,67	14,79	15,19
------	-------	-------	-------	-------	-------

*Uniquement avec jours de compensation

** uniquement possible avec une CCT d'entreprise

Catégorie C

Ouvrier spécialisé 1ère catégorie

Qualités personnelles:

- Connaissances et formations minimums:

→ une période de formation de minimum 12 mois pour pouvoir accéder à cette catégorie;

→ connaît les matériaux et appareils courants, leur application et leur condition d'installation;

→ est en mesure de manier des appareils.

Aptitudes:

→ doit pouvoir travailler aussi bien en équipe que de façon autonome;

→ doit répondre aux exigences des catégories précédentes;

→ doit appliquer les règles en matière de sécurité.

	<p><u>Activités:</u> Intellectuelles: → pouvoir comprendre et travailler d'après des schémas simples; → faire rapport sur les difficultés rencontrées. Le travail: → travaille le plus souvent sous la conduite de quelqu'un; → est en mesure d'exécuter une grande diversité de travaux sur des installations.</p> <p><u>Responsabilité:</u> Exécuter correctement et avec rendement le travail exigé.</p> <p>Salaires barémiques au 01/01/2021 :</p> <table data-bbox="1003 627 1608 738"> <tr> <td>Tension</td> <td>38h</td> <td>39h*</td> <td>40h*</td> <td>37h**</td> <td>36h**</td> </tr> <tr> <td>115%</td> <td>15,62</td> <td>15,21</td> <td>14,84</td> <td>16,04</td> <td>16,48</td> </tr> </table> <p>*Uniquement avec jours de compensation ** uniquement possible avec une CCT d'entreprise</p>	Tension	38h	39h*	40h*	37h**	36h**	115%	15,62	15,21	14,84	16,04	16,48
Tension	38h	39h*	40h*	37h**	36h**								
115%	15,62	15,21	14,84	16,04	16,48								
Catégorie D	<p>Ouvrier qualifié 3e catégorie</p> <p><u>Qualités personnelles:</u> Connaissances et formations minimums: → connaît le métier via une connaissance théorique et l'expérience pratique; → connaît tous les matériaux et appareils, leur application et leurs conditions d'installation; → connaît les matériaux de construction où les installations doivent être montées; → peut travailler avec la plupart des appareils de mesures élémentaires; → est en mesure de lire un plan; → connaissance des réglementations en matière de sécurité et de santé; → connaissance des règlements techniques relatifs à ses activités. Aptitudes: → doit pouvoir travailler en équipe et de façon autonome.</p> <p><u>Activités:</u> Intellectuelles: → comprendre des schémas, pouvoir les interpréter et y relever les erreurs éventuelles; → doit pouvoir donner des instructions;</p>												

→ doit pouvoir faire un rapport écrit;
→ est en mesure de travailler sans surveillance à une tâche déterminée.

Le travail:

→ Il est apte à s'atteler à une tâche spéciale sans aide ou contrôle.

Responsabilité:

→ Mener à bien le travail exigé, tant au niveau technique qu'en termes de rendement;

→ Pouvoir prendre l'initiative en cas de simples difficultés, en cas de difficultés majeures, il demande l'aide d'un ouvrier de catégorie supérieure;

→ Veiller à l'application des règles en matière de sécurité.

Salaires barémiques au 01/01/2021 :	Tension	38h	39h*	40h*	37h**	36h**
	125%	16,98	16,54	16,13	17,44	17,91

* Uniquement avec jours de compensation

** uniquement possible avec une CCT d'entreprise

Catégorie E

Ouvrier qualifié 2e catégorie

Qualités personnelles:

Connaissances et formations minimums:

→ connaît la profession à fond et complètement par la connaissance théorique et l'expérience pratique;

→ connaît tous les matériaux et appareils, leur application et leurs conditions d'installation;

→ connaît les matériaux de constructions où les installations doivent être montées;

est en mesure de travailler avec la plupart des appareils de mesure élémentaires;

→ est en mesure de lire un plan;

→ connaissance des réglementations en matière de sécurité et de santé;

→ connaissance des règlements techniques relatifs à ses activités.

Aptitudes:

→ peut discuter de problèmes techniques avec des tiers

Activités:

Intellectuelles:

- prévoir les difficultés qui peuvent surgir et trouver une solution de sorte qu'elles ne provoquent pas de perte de temps;
- prendre les initiatives nécessaires pour parvenir au résultat demandé;
- comprendre des schémas, pouvoir les interpréter et y relever des erreurs éventuelles;
- doit être en mesure de donner des instructions;
- doit être en mesure de faire un rapport écrit;
- peut travailler sans surveillance sur une tâche déterminée.

Le travail:

- veille au suivi des matériaux;
- peut contrôler et réparer des installations de façon autonome.

Responsabilité:

- Est responsable de la conduite du chantier tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel;
- Fait des rapports écrits à ses supérieurs, discute avec eux des possibilités de réalisation, demande de l'assistance si nécessaire;
- Contrôle la livraison des matériaux, fait les remarques appropriées à ce sujet et tire les conclusions nécessaires concernant l'évolution du travail;
- Fait respecter toutes les règles en matière de sécurité.

Salaires barémiques au 01/01/2021 :	Tension	38h	39h*	40h*	37h**	36h**
	132%	17,93	17,46	17,03	18,41	18,92

*Uniquement avec jours de compensation

** uniquement possible avec une CCT d'entreprise

Catégorie F

Ouvrier qualifié Ire catégorie

Qualités personnelles:

Connaissances minimums:

- connaît la profession à fond et complètement par la connaissance théorique et l'expérience pratique;
- connaît tous les matériaux et appareils, leur application et leurs conditions d'installation;
- connaît les matériaux des constructions où les installations doivent être montées;
- est en mesure de travailler avec des appareils de mesure;
- est en mesure de lire un plan et de l'adapter si nécessaire en concertation avec son supérieur;

- connaissance des réglementations en matière de sécurité et d'hygiène;
- connaissance des règlements techniques relatifs à ses activités;
- connaissance des réglementations en matière de gestion du personnel;
- connaissance de l'administration de la gestion du chantier.

Aptitudes:

en plus des qualités inhérentes à la catégorie précédente, l'intéressé pourra aussi traiter des problèmes délicats en obtenant un bon résultat, comme : discuter d'une adaptation du travail s'écartant du devis, pouvoir faire face à des difficultés entre travailleurs

Activités:

Intellectuelles:

→ veiller à ce qu'aucune difficulté technique - de quelque nature que ce soit - ne surgisse pendant l'exécution du travail, en la prévoyant et en cherchant à appliquer la solution adéquate afin d'éviter des retards dans les travaux.

Responsabilité:

- Est responsable de la conduite du chantier tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel;
- Fait des rapports écrits à ses supérieurs, discute avec eux des possibilités de réalisation, fait appel à leur aide si nécessaire;
- Contrôle la livraison des matériaux, fait les remarques appropriées à ce sujet et tire les conclusions nécessaires concernant l'évolution du travail;
- Fait respecter toutes les règles en matière de sécurité.
- Prend de façon autonome les initiatives nécessaires pour, d'une part fournir toute information nécessaire à la direction et, d'autre part, accomplir de façon rentable les missions qui lui ont été confiées.

Salaires barémiques au 01/01/2021 :	Tension	38h	39h*	40h*	37h**	36h**
Catégorie professionnelle	140%	19,01	18,52	17,91	19,53	20,06

* Uniquement avec jours de compensation

* Uniquement avec jours de compensation

** uniquement possible avec une CCT d'entreprise